

Colombie : le Parlement ratifie l'accord de paix révisé

Partage international n° [341](#) - Février 2017

Le 30 novembre 2016, six mois après que la première version de l'accord ait été rejetée de justesse par référendum, les parlementaires colombiens ont ratifié l'accord de paix avec les Forces révolutionnaires de Colombie (Farc) mettant fin à cinquante deux années de guerre civile.

Quelques jours seulement après l'échec initial, le président colombien, Juan Manuel Santos, s'était vu accorder le Prix Nobel de la Paix. Le jury du Nobel avait exprimé son espoir que « *ce prix lui donne la force de poursuivre avec succès cette tâche difficile* ».

Cet accord de paix, qui toutefois inquiète encore certains cercles, inclut les éléments suivants : les Farc devront déclarer et remettre tous leurs biens, les fonds devant servir à l'indemnisation des victimes ; dans l'immédiat, les membres des Farc

abandonneront leurs camps, se répartiront dans des sites disséminés à travers le pays, et déposeront leurs armes sous la supervision des Nations unies. Ils bénéficieront en outre d'une garantie de représentation au Parlement, sans toutefois pouvoir se présenter dans les anciennes zones de conflit ; l'amnistie sera accordée aux membres les plus jeunes des Farc et à certains militaires ayant commis des délits mineurs ; des cours spéciales seront créées pour juger les trafics de drogue et d'autres crimes sérieux.

Le président Santos a qualifié cet accord de « *premier pas vers la pérennisation de la paix* ». Selon lui, saisir cette opportunité donne « *une impulsion à l'union et non à la division. Mon objectif est de promouvoir l'union, pas la polarisation.* »

Colombie

Date des faits : 30 novembre 2016

Sources : New York Times ; CNN ; BBC

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : Tendances